



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept Janvier,

Le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : le 10 Janvier 2019

Membres en exercice : 10

Présents : 9 Mesdames JULIEN Claire et PACAUD Isabelle

Votants : 9 Messieurs NEVERS Éric, BACHELET Bernard, LIDOINE Philippe, MAGNAN Romain, JACQUY Christophe, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Excusé : Monsieur MESSEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur LIDOINE Philippe

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. Dépenses d'investissement en 2019 avant le vote du budget
2. Délégations du maire (courrier de la Préfecture)
3. Présentation des résultats de 2018
4. Projets Investissements pour 2019
5. Demandes de subvention d'établissements d'enseignement
6. Questions diverses

1→ Dépenses d'investissement en 2019 avant le vote du budget

Monsieur le Maire présente à ses conseillers municipaux l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : jusqu' à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant peut, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Etant donné les crédits ouverts au budget 2018 aux chapitres 165 (400 €), 20 (4 000 €), 21 (46 676 €) et 23 (28 000 €), après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'ouvrir les crédits suivants :

Article 165 = 100 €

Chapitre 20 = 1 000 €

Chapitre 21 = 11 669 €

Chapitre 23 = 7 000 €

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-01.

2→ Délégations du maire (courrier de la Préfecture)

Monsieur le Maire informe ses conseillers d'un courrier de la sous-préfète de Charolles exigeant que la délibération du 11 octobre 2018 concernant les délégations d'attribution du conseil municipal au maire soit revue pour indiquer expressément les conditions fixées pour les articles 3 et 16.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents opte pour réécrire les 2 articles concernés de la façon suivante :

Article 3 : De procéder, dans les limites de 100 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de

prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Article 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- Dégradation des biens mobiliers et immobiliers de la commune
- Atteinte physique et/ou morale du personnel communal

et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

Cette délibération remplacera celle du 11 octobre 2018 et sera enregistrée avec la référence D2019-02.

3→ Présentation des résultats de 2018

Monsieur le Maire présente à ses conseillers les résultats de 2018 puisque les comptes de la commune sont en accord avec ceux de la Trésorerie et aussi pour pouvoir aborder le prochain point de l'ordre du jour sur les projets d'investissements.

Solde de Fonctionnement 2018 = + 57 688 €

Solde d'Investissement 2018 = - 32 547 €

En reprenant les résultats cumulés des années précédentes

Excédent de fonctionnement cumulé = + 138 210 €

Déficit d'investissement cumulé 2018 = - 45 393 €

Soit un résultat global de + 92 817 euros.

Les comptes seront votés lors du prochain conseil municipal.

4→ Projets Investissements pour 2019

Trois projets sont envisagés.

Monsieur Alain Verniol présente le résultat de ses investigations pour les deux premiers.

- ✓ L'éclairage public avec des led, pour des économies futures, pourrait coûter 5 000 euros environ.
- ✓ L'installation de 2 bornes à la halte nautique pour les bateaux et camping-cars, des devis sont attendus de la société M-INNOV. Mais on peut estimer à 5 000 euros HT le prix d'une borne comportant 4 prises électriques et 2 robinets.
Un devis pour tous les travaux de génie civil pour l'alimentation électrique des bornes est attendu.
Un autre est aussi à envisager pour l'aménagement des sanitaires à l'accès aux handicapés, et aussi pour quelques travaux de rénovation.
Le coût global pourrait se monter à 25 000 euros.
- ✓ La nomination et la numérotation des voies de la commune pour 4 600 euros HT.

Puis Monsieur le Maire explique que le projet de la halte nautique pourra être présenté, quand tous les devis seront réceptionnés, au dossier de subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2019, dossier qu'il faudra remettre à la sous-préfecture en février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour ce projet à hauteur de 40 % de la somme totale.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-03.

5→ Demandes de subvention d'établissements d'enseignement

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention du Lycée agricole de Ressins et du BTP CFA de Saint Etienne. Puis il rappelle qu'une délibération avait été prise en mars 2018 pour verser une subvention aux organismes de formation agréés par l'Éducation Nationale, à hauteur de 50 euros par jeune artésien scolarisé dans l'établissement demandeur. Ainsi chaque établissement cité recevra 50 euros.

6→ Questions diverses

Madame Martin a libéré son appartement. Monsieur Fernandez s'occupera de le faire visiter à de futurs locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h00.
Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 21 février 2019**.

Le Maire, ERIC NEVERS

BACHELET BERNARD	
JACQUY CHRISTOPHE	
JULIEN CLAIRE	
LIDOINE PHILIPPE	
MAGNAN ROMAIN	
MESSEAU EMMANUEL	Absent
PACAUD ISABELLE	
SABOT BRUNO	
VERNIOL ALAIN	